



**Arrêté municipal interdisant l'accès
Au parking de l'isthme de la presqu'île Saint-Laurent**

N° ARR2023-026

Le Maire de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'un mammifère marin en état de décomposition est échoué sur la grève de Pors an Ilis à la Presqu'île Saint Laurent depuis le 23 mars 2023 ;

Considérant que ce cadavre en état de décomposition va faire l'objet d'une opération de découpe le mercredi 29 mars 2023 ;

Considérant que pour assurer la logistique de cette opération en toute sécurité, le parking situé sur l'isthme de la presqu'île Saint Laurent doit être fermé au stationnement et à la circulation des véhicules et des piétons.

ARRÊTE

Article 1er – **Le mercredi 29 mars 2023**, sera INTERDIT, sur l'isthme de la presqu'île Saint Laurent, :

- le stationnement et la circulation des tous véhicules autres que ceux nécessaires à l'opération citée ci-dessus :
- la circulation des piétons

Article 2 : La signalisation et la mise en place seront effectuées par les services techniques de la Commune.

Article 3 : Une information du public sera faite par affichage sur place.

Ampliation du présent arrêté sera adressé par voie électronique à :

- DDPP 29 : francois.jacques@finistere.gouv.fr
- Gendarmerie : cob.st-renan@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pays d'Iroise Communauté : pascal.gautier@ccpi.bzh
- Parc Naturel Marin d'Iroise : cecile.gicquel@ofb.gouv.fr
- ARS pôle santé environnementale : ars-dd29-edl@ars.sante.fr

À PORSPODER le 28 mars 2023

Le Maire,

Yves ROBIN

